



Obligation de 2 ans d'exploitation avant mise en gerance

Par **FLO**, le **12/05/2011** à **18:06**

Bonjour,
merci pour la reponse

En consultant le site sur les gerances,j'ai vu qu'il fallait avoir exploité 2 ans l'affaire.est ce que ceci s'applique pour les sociétés?est q'une personne ayant repris une societe depuis moins de2 ans peut mettre en gerance comme pour moi le snak bar de son camping? MERCI DE VOS REPONSES